Municipalité de Saint-Liguori
840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue au 840, rue Richard à Saint-Liguori, le lundi 21 septembre 2026 à 17 heures. La séance est présidée par monsieur le maire, Pierre-Luc Gaudreau. Sont également présents à cette séance :

Messieurs les conseillers : Alain Grenier
Eddy Bizier
Sébastien Fortin Grondin
Claude Bélisle
François Laprise
Pierre-Luc Payette

Était absent monsieur le conseiller François Laprise.

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à la séance monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier et monsieur Alexis Beausoleil directeur général et greffier-trésorier adjoints.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
4. GESTION ADMINISTRATIVE

4.1 DEMANDE DE RÉVISION AU MINISTÈRE DU TRANSPORT CONCERNANT L'ACCÈS DU PROJET DE CONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
6. GESTION FINANCIÈRE
7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. LOISIRS ET CULTURE
11. SÉCURITÉ PUBLIQUE
12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 heures et présidée par monsieur Pierre-Luc Gaudreau, maire de Saint-Liguori. Monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la séance.

2026-135 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

Municipalité de Saint-Liguori
840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par,

et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

AUCUNE ADOPTION

4. GESTION ADMINISTRATIVE

2026-136 **4.1 DEMANDE DE RÉVISION AU MINISTÈRE DU TRANSPORT CONCERNANT L'ACCÈS DU PROJET DE CONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS**

CONSIDÉRANT Qu'un projet de 32 logements qui a été déposé au conseil municipal en 2025;

CONSIDÉRANT L'étude effectuée par le Ministère du transport et de la mobilité durable (MTMD) pour déterminer la position de l'entrée charretière du projet de 32 logements;

CONSIDÉRANT L'article 22 de la Loi sur la voirie du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT Qu'une pétition de citoyens a été déposée au conseil municipal le 21 septembre 2026, contre l'entrée charretière donnant sur la rue Domaine Forget

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Liguori trouve contraignant la future circulation sur la rue du Domaine Forget engendrée par le projet de 32 logements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,

et résolu :

Que le conseil municipal demande au Ministère du transport et de la mobilité durable, de revoir leur position afin que l'accès au projet de construction de 32 logements soit par le rang de l'Église et non par la rue du Domaine Forget.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

c.c. MTMD

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Municipalité de Saint-Liguori
840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

Monsieur Pierre-Luc Gaudreau, maire ouvre la période de questions à 17 h 03 pour se terminer à 17 h 32.

6. GESTION FINANCIÈRE

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-137 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle, et résolu de lever la séance à 17 h 33.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Pierre-Luc Gaudreau, maire

Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier

Je, Pierre-Luc Gaudreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre-Luc Gaudreau, maire